

A

Madame Najat VALLAUD-BELKACEM
Ministre de l'Éducation Nationale, de
l'Enseignement supérieur et de la
Recherche.



Madame la Ministre,

Le vendredi 28 octobre, sur les ondes d'une radio privée, la Vice Rectrice de Mayotte, en réaction à une auditrice qui se disait insatisfaite de la mise en œuvre des rythmes scolaires dans le département, affirme en substance ceci :

« (...) Mayotte est un territoire français (...) qui appartient à la république (...) avec des écoles qui fonctionnent avec certaines règles. (...) »

Il faut seulement que les gens comprennent que s'ils ne souhaitent pas respecter le cadre de l'école de la République ils ont d'autres possibilités : il existe sur ce territoire des écoles associatives (...) mais je rappelle quand même que ce qui est obligatoire en France ce n'est pas la scolarisation ; c'est l'instruction. (...)

A partir du moment où les gens ont le choix, ils peuvent soit instruire leurs enfants à domicile, soit les scolariser dans une école de la République, soit les scolariser dans une école associative. (...)

A Mayotte, (...) à la différence près que nous essayons de prendre du temps pour mettre les choses en place, l'école de la République est la même ici qu'ailleurs. (...)

Donc, le cadre de l'école de la République on y adhère ou on n'y adhère pas. Et si on adhère au cadre de l'école de la République avec toutes ses valeurs qui permet d'accueillir tout le monde (...), on fonctionne avec les règles qu'elle a proposées. »

Le SNUipp-FSU Mayotte a toujours regretté le fait que le code de l'Éducation Nationale ainsi que les valeurs de l'école de la République ne soient pas respectées à Mayotte.

Par exemple et contrairement aux affirmations de notre Vice Rectrice, des milliers d'enfants scolarisables en maternelle ou en âge d'obligation scolaire ne sont pas accueillis dans les écoles du fait de la surcharge des classes et du manque criant de salles de classe.

Vous n'êtes pas sans savoir que le SNUipp-FSU Mayotte lutte depuis plusieurs années pour la construction de plusieurs centaines de salles de classe et que les enseignants désespèrent que le gouvernement ne daigne concrétiser les engagements que le Président de la République a pris lors de ses derniers déplacements dans notre département (la livraison de 100 salles de classe par an). Le système des rotations a donc encore malheureusement de beaux jours devant lui. Mayotte est ainsi le seul territoire de la République à voir ce dispositif exister.

Par ailleurs, s'agissant de l'application dans notre académie des nouveaux rythmes scolaires, compte tenu des difficultés que tout le monde reconnaît en termes de déficit de salles de

classe et de conditions de travail, le SNUipp-FSU Mayotte continue à revendiquer une mise en œuvre adaptée du nouveau dispositif, notamment dans les écoles qui fonctionnent avec le système des rotations. Il ne s'agit aucunement d'une défiance de notre part mais juste d'une question de bon sens ...

Le SNUipp-FSU Mayotte condamne le fait que notre Vice Rectrice incite les parents d'élèves insatisfaits de notre système éducatif d'envoyer leurs enfants dans des écoles associatives (ou de les instruire à la maison). D'autant que ces écoles associatives fonctionnent en dehors de tout cadre légal et sans contrôles sérieux du vice rectorat de Mayotte.

Notre Vice Rectrice devrait soutenir et défendre encore plus ardemment l'école de la République à Mayotte ; les enfants de Mayotte en ont plus besoin qu'ailleurs. La parole publique d'un très haut fonctionnaire de votre ministère devrait être mesurée et devrait être attachée sans relâche et sans ambiguïtés à la défense du service public de l'éducation dans le 101^{ème} département. Nous connaissons votre profond attachement au rôle émancipateur et citoyen de notre école. A moins de considérer que le ministère de l'Education Nationale ait finalement cédé aux différentes problématiques, qu'ainsi elle consente et cautionne à mots cachés l'existence dans notre département d'un système éducatif à deux vitesses.

Le SNUipp-FSU Mayotte, de part ses initiatives et actions, lutte pour un service public de l'Education Nationale de qualité à Mayotte. En tenant des propos aussi limpides, la Vice Rectrice a détruit en quelques secondes un travail de longue haleine. Il fut un temps où nous suspicions les cadres du vice rectorat d'encourager les fonctionnaires affectés dans le département à scolariser leurs enfants dans les écoles associatives ...

Madame la Ministre, le SNUipp-FSU Mayotte souhaite que vous nous confirmiez la mobilisation totale du gouvernement pour un système éducatif de qualité et républicain à Mayotte, en précisant les moyens qui seront déployés à court termes pour notre académie, tant sur le volet des constructions scolaires que sur les moyens humains.

Pour finir, nous regrettons le fait que Madame COSTANTINI, récemment décorée par vous-même Mme la Ministre, n'ait pas consenti d'un minimum d'efforts en s'inspirant de l'expression d'un ancien président de la République dont l'expression a fait l'objet de moult réprobations, de moqueries et de railleries notamment de votre part.

Tout en restant à votre entière disposition pour de plus amples informations, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Ministre, en notre plus profonde considération.

Rivomalala RAKOTONDRAVELO
Secrétaire Départemental

